



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 septembre 2022

Présents : BOURDIER Christian, DAMOUR Christophe, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien

Absent : CHAGNAUD Patrick, MÉNAGER Alain

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Délibération 1 : Mise en place du paiement en ligne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met à disposition des collectivités un service de paiement à distance nommé PayFiP.

Il propose que la commune de Saint-Laurent des Combes déploie ce service pour ces administrés pour le recouvrement des locations de la salle des fêtes ou de la salle de la mairie.

Les frais de fonctionnement sont à la charge de la commune et représentent :

- Pour un paiement de plus de 20 € : 0.25 % du montant + 0.05 € par opération
- Pour un paiement de moins de 20 € : 0.20 % du montant + 0.03 € par opération

Ce service ne peut pas être utilisé par le comité des fêtes.

Débat : Vente friche Holden

Une partie des conseillers s'opposent à l'idée de conserver le bâtiment existant.

Suite à la rencontre avec Monsieur Mauvillain de la DGFIP, la construction par la commune d'un bâtiment à usage locatif, qui supposerait un investissement de l'ordre de 150 000 €, est jugée irréalisable vu les ressources financières de la commune, cette idée est donc abandonnée.

Par ailleurs, la conservation par la commune d'une parcelle longeant le ruisseau est aussi écartée car elle entraînerait des coûts supplémentaires trop importants (bornage, aménagement et entretien).

En vue d'une prise de décision lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, la mairie étudiera et chiffrera les différentes possibilités pour la revente de ce terrain :

- Vente en l'état,
- Vente après démolition avec CU opérationnel,
- Vente après viabilisation avec CU opérationnel.

Information : Présentation du nouvel agent communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de Monsieur Vincent SIEUW est arrivé à terme le 12 août. Il a donc procédé au recrutement d'un nouvel agent communal, Christophe BONNORON, qui est déjà titulaire à la commune de Rouffiac avec 10h et à la commune d'Orival avec 9h30.

Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue et demande aux habitants de lui réserver un accueil chaleureux.

Information : Modification de l'heure d'extinction de l'éclairage public

Actuellement, l'éclairage public s'allume à 7h du matin, jusqu'au lever du soleil. Il s'allume le soir à la tombée de la nuit et s'éteint à minuit.

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, l'horaire d'extinction du soir sera désormais à 22h.

Ce changement supposant l'intervention du SDEG sera effectif sous quelques jours.

Questions diverses :

- Voirie 2022 : La SCOTPA va intervenir pour les travaux de voirie sur la VC 204 route « des Gealles » et sur la VC 3 Route de « la Glacière ».
- La troupe de théâtre les Scénajoies présentera au public sa nouvelle pièce « Quarantaine », de Jean-Pierre Martinez, les :
 - 11 novembre à Saint-Laurent des Combes (à confirmer)
 - 19 novembre à l'Espace Arc-en-Ciel de Chalais
 - 10 décembre à Saint-Laurent des Combes
 - 14 janvier 2023 à l'Espace Arc-en-Ciel de Chalais

La prochaine réunion est fixée au lundi 3 octobre 2022.

Clôture de la séance à 22h30